



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1  
S.A.S. à capital variable  
France

*Orange S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'augmentation du capital réservée aux adhérents  
d'un plan d'épargne d'entreprise***

Assemblée générale mixte du 21 mai 2019 – Résolution C  
Orange S.A.  
78, rue Olivier de Serres - 75015 Paris  
*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1  
S.A.S. à capital variable  
France

## **Orange S.A.**

Siège social : 78, rue Olivier de Serres - 75015 Paris  
Capital social : € 10 640 226 396

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale mixte du 21 mai 2019 – résolution C

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 200 millions d'euros, réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Groupe de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Il s'agit d'une résolution déposée par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Orange Actions, en application de l'article L. 225-105 et à l'article R. 225-71 du code de commerce.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

La résolution C propose à votre Conseil d'administration, sur la base de son rapport, de lui déléguer, d'ici l'Assemblée générale de votre Société appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

**Orange S.A.**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux  
adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise  
17 avril 2019*

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 avril 2019

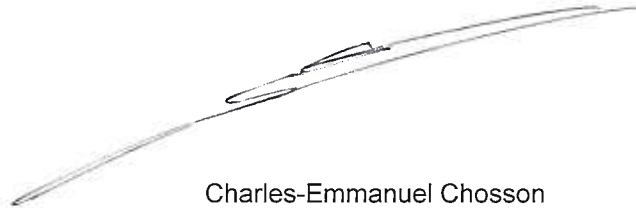
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Marie Guillemot  
Associée

Paris La Défense, le 17 avril 2019

ERNST & YOUNG Audit



Charles-Emmanuel Chosson  
Associé